



**Bureau des personnels  
d'encadrement**

BPE

n° 2024 - 010

Affaire suivie par :

Tichan GAJU

Tél : 01 44 62 41 44

Mél : [tichan.gaju@ac-paris.fr](mailto:tichan.gaju@ac-paris.fr)

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

Paris, le 11 mars 2024

Le Recteur de la région académique Ile-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du  
second degré

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles  
maternelles et élémentaires

Mesdames et messieurs les directeurs d'établissements  
spécialisés

Mesdames et messieurs les directeurs d'E.R.E.A. et  
directeurs adjoints de S.E.G.P.A.

Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Education  
nationale

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et messieurs les chefs de division et de  
service

## **24AN0043**

### **Objet : Recrutement par liste d'aptitude – rentrée scolaire 2024**

#### **Références :**

- Décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels du 22 octobre 2020 publiées au BOENJS du 5 novembre 2020 et relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des Sports du 25 octobre 2021 publiées au BOENJS du 28 octobre 2021
- Note de service du 15-01-2024 de la DE 2-1 publiée au BOENJS n°4 du 15 janvier 2024

A la suite de la publication de la note relative à l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de classe normale au titre de la rentrée 2024, je vous propose de reprendre les lignes essentielles de l'opération et de vous préciser quelques éléments de calendrier.

Le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, prévoit en ses articles 3 et 6 un recrutement par voie de liste d'aptitude à la classe normale du corps.

Pour la rentrée 2024, **85 postes** sont offerts, au niveau national, au recrutement de personnels de direction par voie d'inscription sur la liste d'aptitude.

## **I. Les conditions d'accès**

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent remplir l'une des deux conditions suivantes :

a) **être fonctionnaire titulaire** appartenant à un corps de catégorie A de personnels enseignants, d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale ou de la filière administrative relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et dont l'indice terminal culmine au moins à la hors échelle A ;

**et**

justifier de **sept années de services** en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs des corps susmentionnés et avoir exercé à temps plein, en position d'activité ou de détachement, des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation pendant vingt mois au moins, de façon continue ou discontinue, au cours des cinq dernières années scolaires.

**ou**

b) avoir exercé à temps plein des fonctions de directeur adjoint chargé de Segpa, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré ;

**et**

justifier de **quatre ans de services** dans ces fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire.

Les services à temps partiel sont pris en compte prorata temporis.

Les conditions de services sont appréciées au **1<sup>er</sup> septembre 2024**.

## **II. Dépôt des demandes d'inscription**

Les personnels qui souhaitent demander leur inscription sur la liste d'aptitude doivent saisir leur candidature dans Colibris - Mon portail RH accessible via le portail ARENA, **du mercredi 3 avril 2024 au mercredi 24 avril 2024 inclus**.

Les documents énumérés ci-après devront obligatoirement être joints **dans Colibris - Mon portail RH**. Il est donc conseillé aux candidats de préparer et d'enregistrer tous les documents au format pdf avant de se connecter au Portail :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- un état des services validé par le service de gestion actuel. L'attention des candidats est appelée sur la formalisation de ce document. L'état des services doit être présenté par ordre chronologique en partant du début de l'activité professionnelle. L'année de (ou des) titularisation(s) doit être précisée. Les périodes d'interruption de services, disponibilité, congé sans traitement doivent être indiquées en rouge. Enfin, les durées des services effectués doivent être totalisées,
- les arrêtés rectoraux d'affectation provisoire dans des fonctions de direction,
- les arrêtés rectoraux de nomination dans les emplois de directeur adjoint chargé de Segpa, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré,
- un rapport d'activité,
- une lettre exposant les raisons des choix géographiques ainsi que, le cas échéant, les éléments utiles relatifs aux types de postes et d'établissements sollicités,
- le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) si obtention.

**Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.**

### III. Entretiens

Après vérification de la recevabilité des dossiers, une convocation sera transmise par mail aux candidats en vue d'un entretien. Ce dernier, destiné à apprécier les capacités du candidat à exercer des fonctions de personnels de direction et à occuper les types de postes sollicités, se tiendra du **mercredi 10 avril 2024 au mardi 30 avril 2024** au rectorat de Paris, 12 boulevard d'Indochine – 75019 Paris.

A la suite de l'entretien, l'avis de l'autorité hiérarchique directe sera complété par un avis du recteur ou du directeur académique des services de l'éducation nationale avant transmission du dossier au ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

### IV. Résultats

La liste des personnels inscrits sera publiée sur le site ministériel <https://www.education.gouv.fr/devenir-personnel-de-direction-9932> (education.gouv.fr) **le vendredi 14 juin 2024**.

Les décisions d'affectation académique seront notifiées dans le Portail Agent **le mardi 25 juin 2024**, pour une prise de fonctions au 1er septembre 2024.

**Les personnels qui ne rejoindront pas leur poste au 1<sup>er</sup> septembre 2024 perdront le bénéfice de leur inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2024.**

### V. Calendrier non exhaustif des opérations

Recrutement par liste d'aptitude		
1	Dépôt des candidatures pour l'accès au corps des personnels de direction pour la voie de la liste d'aptitude sur Colibris – Mon portail RH	Du mercredi 3 avril 2024 au mercredi 24 avril 2024
2	Information des agents de la non recevabilité de leur demande Motivation et information des agents dont la demande a reçu un avis défavorable	Mercredi 22 mai 2024 au plus tard
3	Publication de la liste des agents inscrits sur la liste d'aptitude sur le site ministériel <a href="https://www.education.gouv.fr/">https://www.education.gouv.fr/</a>	Vendredi 14 juin 2024 au plus tard
4	Notification et consultation des décisions d'affectation académique	Mardi 25 juin 2024

Cette note reprend l'essentiel du dispositif, sans être exhaustive. Aussi est-il vivement recommandé de consulter la note de service publiée au BOEN afin de prendre connaissance des détails relatifs à cette opération.

Le bureau des personnels d'encadrement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser la présente circulaire aux personnels susceptibles d'être concernés.

Pour le Recteur de la région académique Ile-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités  
et par délégation,  
La directrice de l'académie de Paris

**signé**

Valérie BAGLIN-LEGOFF